

**Association of Canadian Occupational Therapy University Programs
Association canadienne des programmes universitaires d'ergothérapie
(ACOTUP/ACPUE)**

**Prise de position sur la formation initiale des ergothérapeutes
Juillet 2005**

Contexte

L'ACOTUP/ACPUE constitue une fédération des programmes universitaires canadiens d'ergothérapie, représentant les 12 programmes universitaires. Lors de la planification stratégique 2001, la mission de l'ACOTUP/ACPUE fut identifiée comme suit :

”L'ACOTUP/ACPUE est une organisation nationale participant à la promotion et au développement de la formation et de la recherche en ergothérapie tout en faisant preuve d'une compréhension globale des différents enjeux.”

Selon cette mission, les membres de l'ACOTUP/ACPUE partagent un intérêt majeur et possèdent l'expertise dans tous les développements influençant le changement des normes de formation en ergothérapie.

L'ACOTUP/ACPUE et l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) ont une entente de collaboration afin de traiter des questions d'intérêt mutuel. De plus, les membres de l'ACOTUP/ACPUE, ainsi que les gouvernements, les employeurs et les citoyens, sont des décideurs majeurs au sujet des normes de formation en ergothérapie, puisque les changements influencent les niveaux de financement, les conditions du marché, les opportunités d'emploi ainsi que le contrôle et la planification des ressources humaines en santé.

Changements dans les titres d'admissibilité à la pratique en ergothérapie

L'ACE est l'organisme national d'agrément des programmes universitaires en ergothérapie. En novembre 2001, l'ACE a annoncé qu'à partir de 2008, seuls les programmes de formation en ergothérapie menant à une maîtrise seront agréés. Par conséquent, à compter de 2010, tous les gradués canadiens devront détenir une maîtrise. L'obtention d'un diplôme d'un programme de formation en ergothérapie reconnu, est de façon générale une condition d'admissibilité à l'examen d'attestation de l'ACE et pour l'inscription aux organismes provinciaux de réglementation. La principale justification supportant cette décision était le besoin de rehausser les compétences de formation professionnelle requise pour pratiquer l'ergothérapie dans l'environnement actuel, et de plus en plus complexe, des soins de santé.

L'ACE a consulté plusieurs partenaires, principalement au sein de la profession, avant de prendre la décision de changer les exigences de formation. L'ACE a pris sa décision après que deux programmes ontariens aient déjà procédé au changement et après que l'*American Occupational Therapy Association (AOTA)* ait prit une décision similaire, plaçant le choix canadien dans le contexte international de réciprocité à l'intérieur de la zone de libre-échange

nord-américaine. Des membres de l'ACOTUP/ACPUE ont participé à certaines de ces consultations.

La position de l'ACOTUP/ACPUE

En tant qu'organisation, l'ACOTUP/ACPUE supporte les efforts des 12 programmes canadiens afin de développer des programmes de formation et de recherche de qualité comme condition pour conserver leur agrément de l'ACE. L'ACOTUP/ACPUE est également un véhicule organisationnel de communication avec l'ACE et auprès des autres partenaires afin de promouvoir et développer la formation et la recherche en ergothérapie faisant preuve d'une compréhension des enjeux à l'intérieur d'un contexte global, rejoignant ainsi la mission de l'ACOTUP/ACPUE.

L'ACOTUP/ACPUE considère que ce changement dans la formation des ergothérapeutes a un impact sur tous les partenaires, les gouvernements concernés, les employeurs et autres intervenants externes à la profession qui ont des intérêts financiers et légaux associées aux services d'ergothérapie au Canada. Comme les 12 programmes universitaires en ergothérapie ont déjà procédé au changement, ou ont entamé le processus pour le faire, afin d'offrir la maîtrise comme formation initiale, l'ACOTUP/ACPUE s'engage à promouvoir un dialogue continu entre tous les partenaires. Un dialogue continu peut servir de forum afin de surveiller et d'examiner les impacts du changement.

L'ACOTUP/ACPUE fera en sorte d'impliquer tous les partenaires dans les consultations et les discussions concernant la formation professionnelle, en s'assurant que les perspectives des étudiants, professeurs, cliniciens, clients/consommateurs, gouvernements, employeurs et la société en général, soient toutes considérées alors que la formation et la recherche en ergothérapie évoluent au Canada. L'ACOTUP/ACPUE reconnaît le besoin d'information et de collectes de données précises en recueillant périodiquement des renseignements de base auprès des 12 programmes canadiens en ergothérapie.

L'ACOTUP/ACPUE recommande que les associations professionnelles et les agences gouvernementales développent une stratégie de collaboration afin de recueillir des données sur les ressources humaines en ergothérapie, la formation requise, les modèles de prestation de services et les coûts. Des secteurs possibles à étudier de façon continue seraient:

- Données sur l'offre et la demande d'ergothérapeutes au Canada, incluant une distribution régionale, ainsi que sur l'impact occasionné par la transition vers la maîtrise comme formation de base sur l'offre d'ergothérapeutes qualifiés
- Recherche sur les résultats d'enquêtes sur divers modèles de prestation de services (divers jumelages d'ergothérapeutes, personnel de soutien, équipes interprofessionnelles et les effets sur les résultats pour le client)
- Évaluation des programmes de formation selon les modèles pédagogiques utilisés.